

Approbation n° 23-119 du 17 avril 2023

Société : CARREFOUR

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 12.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-182 le 25 mai 2022, aux suppléments qui ont reçu les numéros d'approbation 22-400 le 27 septembre 2022, 22-444 le 14 novembre 2022 et 23-080 le 22 mars 2023 et incorpore par référence certaines sections du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2023 sous le n° D. 23-0252.